

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie
de Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 67015 RGRA/RH/BP/SCHANC du 16 juin 2011 portant attribution, en 2011,
de la prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel**

NOR : IOCJ1124408S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret n° 2004-1073 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;

Vu le procès-verbal de la commission consultative du 25 mai 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Les personnels sous contrat réserve de la gendarmerie dont la liste est jointe percevront, à titre exceptionnel, au titre de l'année 2010 une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 500,00 € (cinq cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, au militaire de réserve dont le nom figure en annexe I.

Article 3

Une prime de 400,00 € (quatre cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, aux militaires de réserve dont la liste figure en annexe II.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 juin 2011.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est,*
J. GRANDCHAMP

ANNEXE I

MILITAIRE DE RÉSERVE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 500,00 € POUR L'ANNÉE 2010

Pénalva Henri	Nigend : 88 629	Numéro de livret de solde : 5 104 785
---------------	-----------------	---------------------------------------

ANNEXE II

LISTE DES MILITAIRES DE RÉSERVE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS,
À TITRE EXCEPTIONNEL, D'UN MONTANT DE 400,00 € POUR L'ANNÉE 2010

Barbizet Patrice	Nigend : 83 870	Numéro de livret de solde : 9 559 856
Barillier Frédéric	Nigend : 260 585	Numéro de livret de solde : 9 558 620
Beauge Lionel	Nigend : 260 614	Numéro de livret de solde : 9 520 996
Chichignoud Jacky	Nigend : 83 153	Numéro de livret de solde : 9 559 829
Chassaing Fabrice	Nigend : 261 003	Numéro de livret de solde : 9 586 769
Costes Yves	Nigend : 261 118	Numéro de livret de solde : 9 558 613
Pénalva Henri	Nigend : 88 629	Numéro de livret de solde : 5 104 785
Porché André	Nigend : 89 788	Numéro de livret de solde : 9 586 831
Pujol Claude	Nigend : 47 308	Numéro de livret de solde : 9 520 773
Ternois Christian	Nigend : 59 630	Numéro de livret de solde : 5 003 592
Thevenon Jean-Luc	Nigend : 262 903	Numéro de livret de solde : 9 586 841
Tripoz Daniel	Nigend : 43 337	Numéro de livret de solde : 9 510 774